

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 087-218712503-20240410-20240423-DE

L'an deux mille vingt quatre

Le : 10 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

PROCURATIONS : Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Madame RESTOUEIX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur BOUHIER Arnaud à Madame BOUHIER Aurore

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération n°2024-04-23 Caution et facturation lors du prêt de matériel communal aux particuliers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2122-22, L.2122-28,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de mettre en place à destination des particuliers lors de la location de matériel :

- Une caution d'un montant de 150.00€, caution remise au moment de la réservation dans un délai maximum d'un mois avant le prêt.
- La facturation de tout matériel cassé ou non restitué :
 - o La table : 150€ ;
 - o La chaise : 50€ ;
 - o Le banc : 100€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les propositions ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Pour copie conforme le 12 avril 2024
Affiché / Notifié le 12 avril 2024
Certifié exécutoire le 12 avril 2024
LE MAIRE,
NADINE BURGAUD



Effectif légal : 27

Nombre de
Conseillers en
exercice : 27

Votants : 25

Présents : 20